PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue par visioconférence suivant la loi le 8 septembre 2021.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Réjean Bédard
Siège #2 - Étienne Prévost
Siège #3 - Marcel Bégin
Siège #4 - André Ferland

Formant quorum sous la présidence de Mme Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire.

M. Pierre Morneau, directeur général assiste également à la séance et agira comme secrétaire de l'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la présidente déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue.

63-09-21

1.1 - RÉSOLUTION - RENCONTRE PAR VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 17 septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du ministère de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance soit publique, celle-ci doit être publiciser dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultant des délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN BÉDARD, REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil d'administration de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins ainsi que les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

QUE la bande audio des délibérations soit versée sur le site Internet de la RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)

ADOPTÉE

64-09-21

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE PRÉVOST, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 8 septembre 2021 tel que modifié.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- **1.1** - RÉSOLUTION - RENCONTRE PAR VISIOCONFÉRENCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AOUT 2021
4 - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER D'AOUT 2021
5 - AFFAIRES COURANTES
- **5.1** - ENTENTE SAINT-CAMILLE

6 - CORRESPONDANCE
7 - VARIA
- **7.1** - SORTIES DU MOIS D'AOÛT 2021
- **7.2** - DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS
9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

65-09-21

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AOUT 2021

ATTENDU QU' IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal, et que les membres présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 04 août 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

66-09-21

4 - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER D'AOUT 2021

ATTENDU QUE la liste des comptes numéro 09-2021 en date du 03 septembre 2021 dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de 12,669.04 $

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no.09-2021. Le total des comptes pour août 2021 s'élève à 12,669.04 $

QUE le secrétaire-trésorier, M. Pierre Morneau soit autorisé à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste des comptes 09-2021.

ADOPTÉE

5 - AFFAIRES COURANTES

67-09-21

5.1 - ENTENTE SAINT-CAMILLE

ATTENDU QUE les conseillers se sont rencontrés à huis clos pour discuter de l'entente de services à conclure entre la régie des incendies du secteur Est des Etchemins et la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration de la RISEDE acceptent l'entente telle que présentée;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) accepte de conclure avec la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis l'entente de services tel que présentée;

QUE Mme Marielle Lemieux, présidente, et M. Pierre Morneau, directeur de la régie des incendies, soient autorisés à signer pour et au nom de la RISEDE ladite entente.

ADOPTÉE

6 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

7 - VARIA

7.1 - SORTIES DU MOIS D'AOÛT 2021

M. Morneau explique en détails les sorties du mois dernier.

68-09-21

7.2 - DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE

ATTENDU QU'une demande pour utiliser la caserne incendie pendant les festivités du 150e de Saint-Magloire qui auront lieu en juillet 2022 a été déposée par le comité du 150e au conseil municipal de Saint-Magloire et ce, afin d'y installer une crémerie;

ATTENDU QUE par la résolution 19-09-2021, le conseil de Saint-Magloire a autorisé le comité des fêtes du 150e à utiliser la caserne incendie lors des fêtes du 150e en juillet 2022;

ATENDU QU'à cette fin, le camion incendie ne peut être à l'intérieur de la caserne et que la municipalité de Saint-Magloire demande à la régie des incendies de stationner le camion incendie en dehors de la caserne et ce, à un endroit déterminé par le directeur de la régie des incendies, M. Pierre Morneau;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) accepte la demande la municipalité de Saint-Magloire de stationner le camion incendie en dehors de la caserne pendant les festivités du 150e qui se tiendront en juillet 2022;

QUE cette résolution soit conditionnelle à l'obtention de l'approbation de la compagnie d'assurances de la RISEDE du fait que le camion incendie ne se trouvera pas à l'intérieur la caserne incendie pendant cette période.

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

69-09-21

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE PRÉVOST, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS de procéder à la levée de la séance à 21H.

ADOPTÉE

Marielle Lemieux, présidente	Pierre Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier